

Numéro	Demandeur	Concernés	Situations	Avocat	Montant demandé	Montant alloué	Détail
1	Mme Julie Cordier, veuve Pérouanne	Louis Pérouanne son époux et Anna Pérouanne sa fille	Noyés	Mathevon	100 000	28 000	dont 10 000 pour la veuve et 6 000 par enfant
2	Mme Annie Ternet veuve Mancion	Victor François Mancion son époux	Noyé	Mathevon	30 000	7 000	
3	Mr Mme Vergnaud- Mme Allex	Jean Claude Vergnaud et Annette Allex leurs fils et gendre	Noyés	Foureix	50 000		pension annuelle et viagère de 200f
4	Mr Prévost	Jacques Prévost et Louise Tabard, ses parents	Noyés	Foureix	100 000	8 000	
5	Mr Roux	Virginie Roux sa fille	Noyée	Millaud	10 000		pension annuelle et viagère de 180f
6	Mr Boichon	lui-même	rescapé	Foureix	1 600	375	
7	Mr Engelay ou Angelvy	lui-même	rescapé	Foureix	1 600	250	
8	Mr Tranchant	lui-même	rescapé	Foureix	500	100	
9	Mr Tony Morel	Mme Veuve Morel sa mère	Noyée	Boulot	50 000	1000	
10	Mr et Mme Joseph Saigne et Marie Sauteu	Melle Saigne	Noyée	Boulot	10 000		200 f à la sœur et pension viagère de 300 f aux parents, réversible au dernier survivant sans réduction
11	Mr et Mme Richard	Jean François Richard	Noyé	Minard	100 000		200 f à la sœur et pension viagère de 400 f aux parents, réversible au dernier survivant sans réduction
12	Mmes Bonange	François Bonange, leur fils et petit fils	Noyé	Bacot	30 000		pension annuelle et viagère de 300f à la mère
13	Mr et Mme Thomas	Antoine Félix Thomas leur	Noyé	Leroyer	80 000	1200	1000 aux époux, 200 au frère
14	Mr Muet	Adélaïde Muet sa fille	Noyé	Villeneuve	30 000		pension annuelle et viagère de 150f
15	Melles Roux	Rosalie Roux, leur mère	Noyée	Pine Desgranges père	50 000		3000f chacune payable à leur majorité
15	Mme Roux	Rosalie Roux, sa fille	Noyé	Pine Desgranges père	rente viagère de 1 200		pension annuelle et viagère de 200f
16	Mr et Mme Mégard	François Mégard leur fils	Noyé	Pine Desgranges père	30 000		pension annuelle et viagère de 200f
17	Mme Laurent et son enfant	Pierre Laurent, leur mari et père	Noyé	Boussand	10 000		4000f à la veuve et 5000f au fils
18	Mr et Mme Martinet	Auguste Martinet leur fils	Noyé	Despres	15 000		pension viagère de 300 f aux parents, réversible au dernier survivant sans réduction
19	Melle Amélie Blaten	elle-même	rescapée			250	
20	Melle Charlotte Bouillet	elle-même	rescapée			600	
21	Mr Mme Verne	Pierre Hippolyte Verne leur fils	Noyé			1000	
22	Mr Champalle	Jeanne Champalle sa fille	Noyée				pension annuelle et viagère de 180f

23	Mr et Mme Grataloup	Françoise Grattaloup leur fille	Noyée				pension viagère de 180 f aux parents, réversible au dernier survivant sans réduction
24	Mr et Mme Mathieu					300	
	Mr Barnouin	Joseph Favot frère de Zénaïde Favot sa tutrice	Noyée	Malrod		100	pension annuelle de 100 francs jusqu'à ses 18 ans
	Mr Pinet	lui-même	rescapé	Flory		200	

Sources: PR13/11-AD71, Journal de l'Ain, l'impartial Dauphinois, 1M320-AD69, UCOR226-AD69, UCIV496-AD69, UCIV498-AD69, 2Y387-AD69, S1893-AD69, 2MI108R50-AD69, PER943/27-AD69, PER943/28-AD69, 4K280-AD69, PR56-19-AD71, 5E76/115-AD71, 5E218/6-AD71, 4E164/11-AD53, 2Mi EC 175/3-AD03, 2E316-AM Lyon, 2E322-AM Lyon, 2E327-AM Lyon, 2E346-AM Lyon, 2E871-AM Lyon, 2E1366-AM Lyon, 9NUM/5E540/4-AD38 9NUM/AC130/25-AD38, 9NUM/5E509/7-AD38, 4E3704-AD69, 4E4334-AD69, 2E698-AM Lyon, 2E536-AM Lyon, 5E297/5-AD71, 5 Mi 58/R22 -AD26, 2E1554-AM Lyon, 2E409-AM Lyon, 9NUM5E219/3-AD38

5 Généalanille